



carif oref
OCCITANIE

Portrait des travailleurs non-salariés en Occitanie

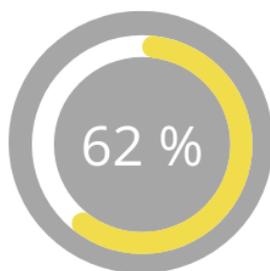
Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Les travailleurs non-salariés en Occitanie en quelques chiffres..... | 3 |
| Avant-propos | 4 |
| Méthodologie | 5 |
| Sources et champ..... | 5 |
| Catégorisation des Travailleurs non-salariés (TNS)..... | 5 |
| 1. Les travailleurs non-salariés | 8 |
| 1.1 Les caractéristiques des travailleurs non-salariés en Occitanie | 8 |
| 1.2 Focus par régime des travailleurs non-salariés non agricoles..... | 15 |
| 1.3 Focus par régime des travailleurs non-salariés agricoles..... | 18 |
| 2. L'évolution de l'activité des TNS..... | 22 |
| 2.1 Des activités non salariées émergentes : nouveaux métiers, nouveaux statuts..... | 22 |
| 2.2 Un impact de la crise sanitaire temporairement contenu | 23 |
| 3. L'activité des travailleurs non-salariés et leurs revenus | 25 |
| 3.1 Des TNS entre monoactivité et pluriactivité | 25 |
| 3.2 Disparité des revenus selon les régimes, le sexe, les secteurs..... | 29 |
| 4. Aperçu sur la formation continue des TNS en France..... | 33 |
| Annexes | 34 |
| Glossaire | 34 |
| Ressources..... | 36 |

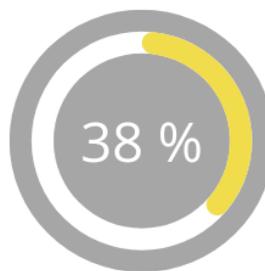
Les travailleurs non-salariés en Occitanie en quelques chiffres



Plus de 382 000 travailleurs non-salariés en Occitanie en 2019, dont :



sont des hommes



sont des femmes

Plus de 323 000 travailleurs non-salariés non agricoles

40 % sont des femmes

44 % des femmes sont sous le régime micro-entrepreneur

41 % des hommes sont sous le régime micro-entrepreneur

42 % des micro-entrepreneurs ont moins de 40 ans

43 % des non-salariés classiques non agricoles ont entre 40 et 55 ans

11 % sont pluriactifs



2 220 € est le revenu mensuel moyen

Près de 59 000 travailleurs non-salariés agricoles

26 % sont des femmes

47 % des femmes sont sous le régime micro-bénéfices agricoles

40 % des hommes sont sous le régime micro-bénéfices agricoles

40 % des bénéficiaires du micro-bénéfices agricoles ont plus de 55 ans

41 % des non-salariés classiques agricoles ont entre 40 et 55 ans

6 % sont pluriactifs



965 € est le revenu mensuel moyen

Avant-propos

Au service de tous les décideurs et les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi, cette étude dresse un panorama des Travailleurs non-salariés (TNS), de leur organisation selon les régimes, de leur activité et de leurs revenus en Occitanie.

L'étude se compose de trois parties principales :

- Une première partie présente les effectifs, la répartition et l'organisation des travailleurs non-salariés et salariés, ainsi que leurs caractéristiques socio-démographiques. Une analyse des TNS révèle leur organisation par régime, non agricoles (micro-entrepreneurs et non-salariés classiques non agricoles) et agricoles (micro-bénéfices agricoles et non-salariés classiques agricoles), ainsi que leurs différences selon le sexe et le secteur d'activité.
- La deuxième partie expose l'évolution de l'activité des TNS, notamment des travailleurs non-salariés non agricoles, ainsi qu'un aperçu des « nouveaux métiers » en relation avec la numérisation et les nouveaux modes de consommation.
- Une dernière partie sur le type d'activité des TNS (mono-activité et pluriactivité) et leurs revenus permet de comprendre la différence entre les non-salariés non agricoles et agricoles, leur temps de travail et les différences de revenus selon le secteur d'activité.

A partir des données disponibles, un aperçu sur la formation continue des TNS en France est également mis à disposition.

Méthodologie

Sources et champ

Cette étude s'appuie sur plusieurs bases de données, études et sites généralistes (cf. Ressources p.36). En ce qui concerne les bases de données :

- *Recensement de la population – lieu de résidence, Insee, 2018*
- *Effectifs et revenus d'activité des non-salariés, Insee 2019*
- *Nombre annuel de travailleurs indépendants au 31/12 entre 2004 et 2020 par département, par type de travailleur et par groupe professionnel, Urssaf*
- *Mesures exceptionnelles Covid-19: reports de cotisations Urssaf de Travailleurs indépendants (TI), par département et par grand secteur, Urssaf*

La base de données sur les *Effectifs et revenus d'activités des non-salariés*, ne concerne que les Travailleurs non-salariés (TNS) en activité au 31 décembre 2019. Les micro-entrepreneurs n'ayant pas dégagé de chiffre d'affaires dans l'année ou au cours des quatre trimestres consécutifs à leur installation sont exclus du champ. Cette base de données couvre l'ensemble de la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (hors Mayotte). Seule exception, les revenus d'activité des TNS agricoles (affiliés MSA) des départements d'outre-mer n'étant pas disponibles, les statistiques relatives aux revenus des non-salariés agricoles portent seulement sur la France métropolitaine.

La base de données par département et grand secteur d'activité relatives aux reports de cotisations des travailleurs indépendants dans le cadre des mesures Urssaf exceptionnelles liées à la crise du Covid-19 comprend tous les secteurs, le secteur agricole ne pouvant être isolé.

Catégorisation des Travailleurs non-salariés (TNS)

La catégorisation des travailleurs non-salariés est définie par la nature de leur activité ainsi que par les bénéfices qu'ils en retirent. Les informations ci-dessous ont été compilées à partir du site officiel d'information administrative pour les entreprises¹, ainsi que du site des Chambres d'agriculture². On trouve trois catégories de TNS :

- Les TNS exerçant des activités commerciales, industrielles ou artisanales sont rattachés aux Bénéfices industriels et commerciaux (BIC). Ils font partie du revenu imposable et sont soumis à des obligations déclaratives qui dépendent du régime fiscal applicable : micro BIC (micro-entrepreneurs), réel simplifié ou réel normal. Le régime d'imposition dépend du niveau de chiffre d'affaires brut annuel (chiffres d'affaires effectivement encaissé).

¹ [Impôt sur le revenu d'un professionnel](https://www.entreprendre.service-public.fr) – Entreprendre.Service-Public.fr

² [Fiscalité et cotisations sociales](https://www.chambres-agriculture.fr) - Chambres d'agriculture

| Activité / Régime d'imposition | Activité de commerce et de fourniture de logement | Location de matériels ou de biens de consommation durable | Prestation de service |
|--------------------------------|---|---|--|
| Micro-BIC | Inférieur à 176 200 € annuel | Inférieur à 176 200 € annuel | Inférieur à 72 600 € annuel |
| Régime réel simplifié | Entre 176 200 € et 818 000 € annuel | Entre 176 200 € et 818 000 € annuel | Entre 72 600 € et 247 000 € annuel |
| Régime réel normal | Supérieur à 818 000 € annuel | Supérieur à 818 000 € annuel | Supérieur à 247 000 € annuel |

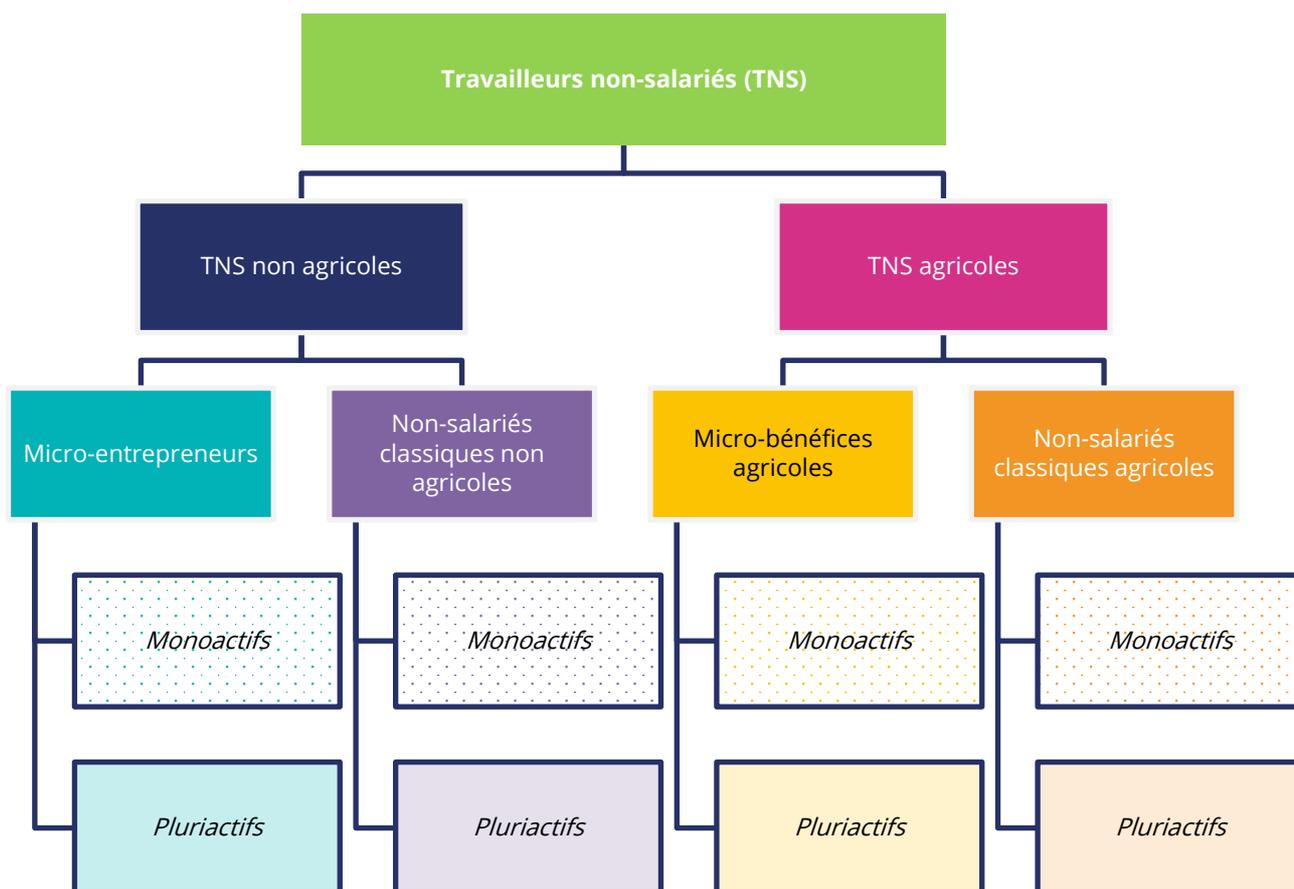
- Les TNS qui relèvent de la catégorie fiscale Bénéfices non commerciaux (BNC) et s'appliquant :
 - à tous les bénéfices des professions libérales,
 - aux revenus des charges et offices,
 - aux droits d'auteur et revenus de certaines professions des secteurs de la Communication et de l'information,
 - aux revenus de la propriété industrielle,
 - aux revenus des prêtres,
 - aux revenus d'intermédiaires ou agents transparents qui agissent au nom et pour le compte de leur clients,
 - aux revenus accessoires perçus par les professions non commerciales dans le prolongement de leur activité.

Les bénéfices non commerciaux sont une catégorie d'impôt sur le revenu. Aucune distinction n'est faite entre le bénéfice de l'entreprise individuelle et la rémunération du professionnel. Ils sont soumis à des obligations déclaratives en fonction du régime fiscal applicable : micro BNC ou normal. Pour bénéficier du régime **micro-BNC**, le chiffre d'affaire annuel hors taxe de l'entreprise doit être **inférieur à 72 600 €**. Si le chiffre d'affaire hors taxe de l'entreprise **est supérieur à 72600 €** et qu'elle a opté, avant le 2^e jour ouvré suivant le 1^{er} mai de l'année suivante, pour le **régime de la déclaration contrôlée**, l'entreprise y sera soumise.

- Les TNS qui relèvent de la catégorie fiscale Bénéfices agricoles (BA), exerçant dans les activités agricoles d'élevage, de production végétale, d'activités équestres, de la vente de biomasse, de la production d'énergie à partir de produits ou de sous-produits issus de l'exploitation agricole. Les revenus tirés de ces activités relèvent de trois régimes possibles : Micro-BA, réel BA simplifié, réel BA normal.

| Régime d'imposition | Seuils des recettes en fonction des régimes d'imposition |
|---------------------|---|
| Micro-BA | Moyenne des recettes inférieures à 82 800 € HT sur les 3 dernières années |
| Réel simplifié | Moyenne des recettes annuelles réalisées au cours des 2 dernières années comprise entre 82 800 € et 350 000 € . |
| Réel normal | Moyenne des recettes annuelles réalisées au cours des 2 dernières années supérieures à 352 000 € . |

Selon la catégorisation et le régime, les travailleurs non-salariés peuvent s'organiser comme suit :



Liste des sigles utilisés :

- ME : Micro-entrepreneurs
- MBA ou micro-BA : Micro-bénéfices agricoles
- NSC : Non-salariés classiques
- NSCA : Non-salariés classiques agricoles
- NSCNA : Non-salariés classiques non agricoles
- TNS : Travailleurs non-salariés

1. Les travailleurs non-salariés

1.1 Les caractéristiques des travailleurs non-salariés en Occitanie

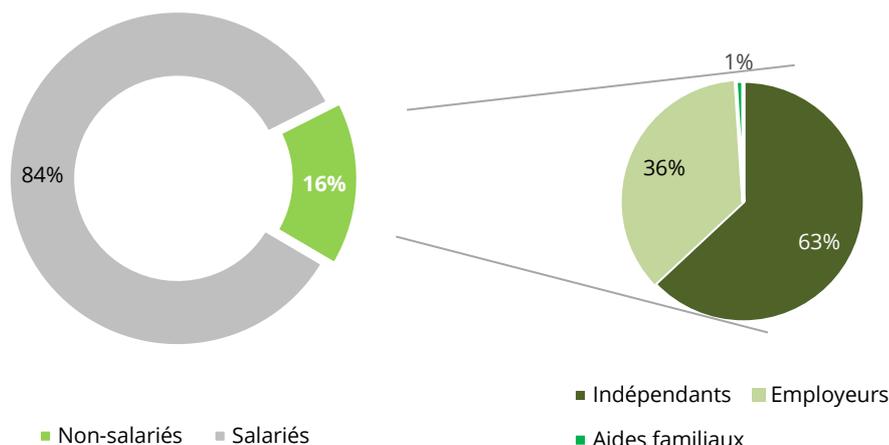
1.1.1 Près d'un actif sur cinq est un travailleur non-salarié

En 2019, l'Insee (Effectifs et revenus d'activité des non-salariés) compte plus de 3,5 millions de Travailleurs non-salariés (TNS) en France, dont **plus de 382 000 en Occitanie**. Selon le recensement de la population de 2018, ils étaient plus de 357 000 et représentaient **16 % des actifs de la région**, tous secteurs confondus. Leur nombre a doublé au cours des cinq dernières années.

En France, en 1970, près d'un tiers des TNS étaient des aides familiaux^{3/4}, contre 1 % en 2018. Cette même année en Occitanie, les aides familiaux représentent également 1 % de l'ensemble des TNS (les indépendants 63 % et les employeurs 36 %). La grande majorité de ces aides familiaux étaient des conjoints femmes et des enfants de chefs d'entreprise, notamment dans l'agriculture et le commerce. Cependant, l'amélioration de la protection sociale des salariés, combinée au développement du marché du travail pour les femmes, a fortement réduit le recours à ce statut pour ces épouses, qui se sont progressivement tournées vers le salariat⁵.

Répartition des non-salariés et des salariés Répartition par type d'activité des non-salariés en Occitanie

Source : Insee, RP 2018 lieu de résidence – Traitement Carif-Oref Occitanie



³ [Travail indépendant : quels scénarios pour la France en 2030 ?](#) Observatoire Alptis de la protection sociale, 2017. 11p.

⁴ Selon l'[Urssaf](#) l'aide familial ou entraide familiale est une assistance apportée dans le cadre familial, nécessairement exercée de manière occasionnelle et spontanée, en dehors de toute rémunération et de tout lien de subordination. Elle est limitée à un ascendant direct (père, mère) ou descendant (fils/fille), à un collatéral direct (frère/sœur) et à un conjoint (sous certaines réserves).

⁵ [Travail indépendant : quels scénarios pour la France en 2030 ?](#) Observatoire Alptis de la protection sociale, 2017. 11p.

1.1.2 Un peu plus de trois non-salariés sur cinq sont des TNS non agricoles

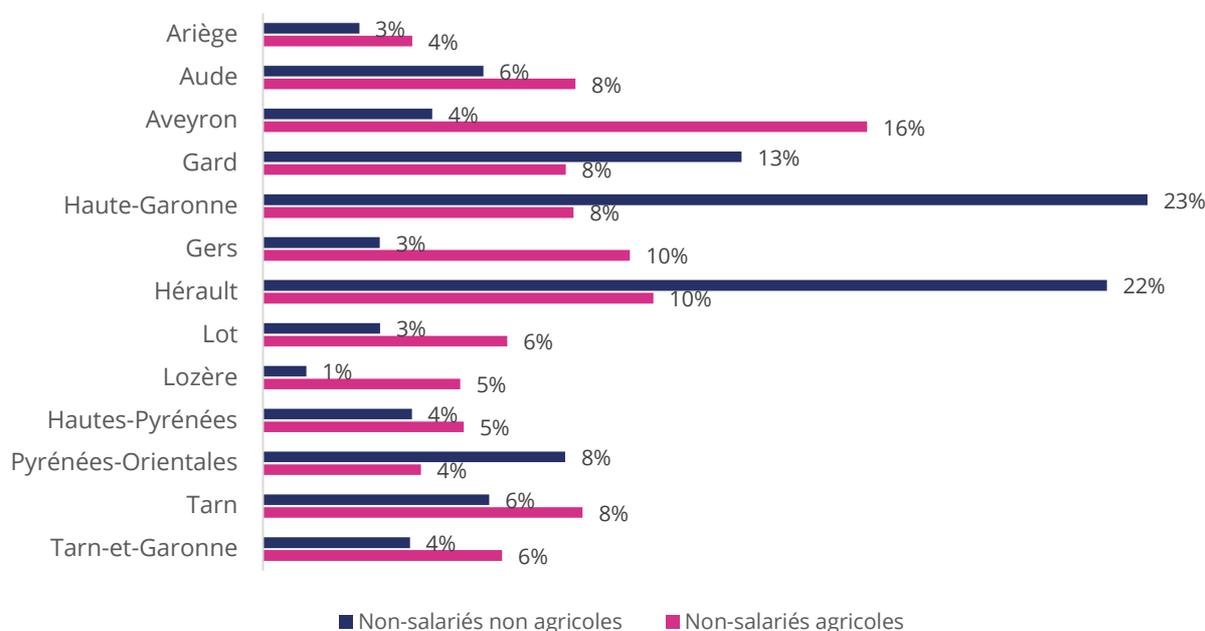
Parmi les 382 000 travailleurs non-salariés que compte l'Occitanie en 2019, plus de **323 000** relèvent du régime **non agricole** et près de **59 000** du régime **agricole**.

Près de 40 % des TNS non agricoles sont concentrés dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, conformément à la concentration des entreprises et de la population dans la région.

L'Aveyron, le Gers et l'Hérault regroupent à eux seuls 36 % des travailleurs non-salariés agricoles de l'Occitanie (respectivement 16 %, 10 % et 10 %). Selon la Chambre d'agriculture, les départements qui comptent le plus de nouveaux cotisants agricoles non-salariés sont l'Aveyron, qui accueille majoritairement des chefs d'exploitation de moins de 40 ans, et l'Hérault, qui accueille un grand nombre de cotisants et de chefs d'exploitation de plus de 40 ans⁶.

Part de non-salariés non agricoles et agricoles par département sur le total Occitanie

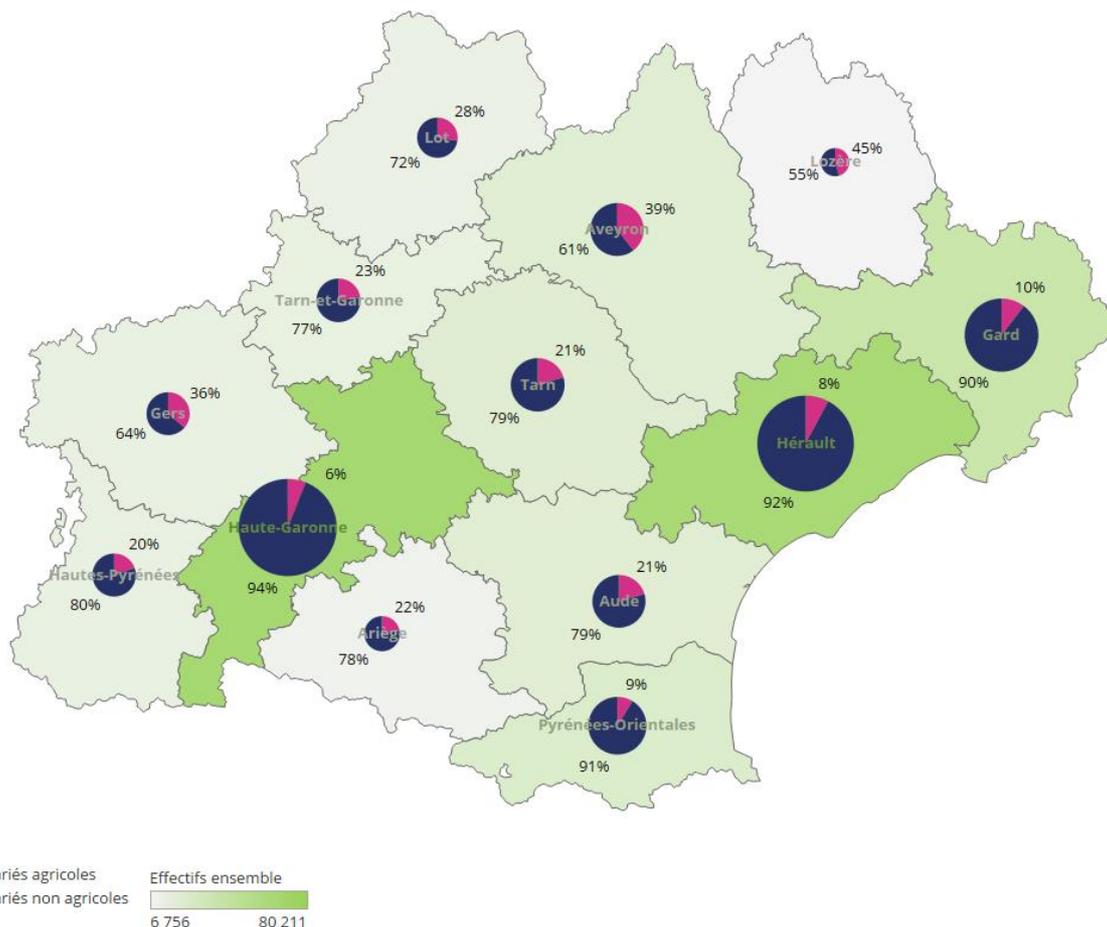
Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie



⁶ [Installation transmission](#), Chambre d'agriculture Occitanie, édition 2021, données 2018-2020. 6-7p.

Répartition des effectifs selon le régime des non-salariés par département

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
Traitement Carif-Oref Occitanie



1.1.3 Une population de TNS plutôt masculine

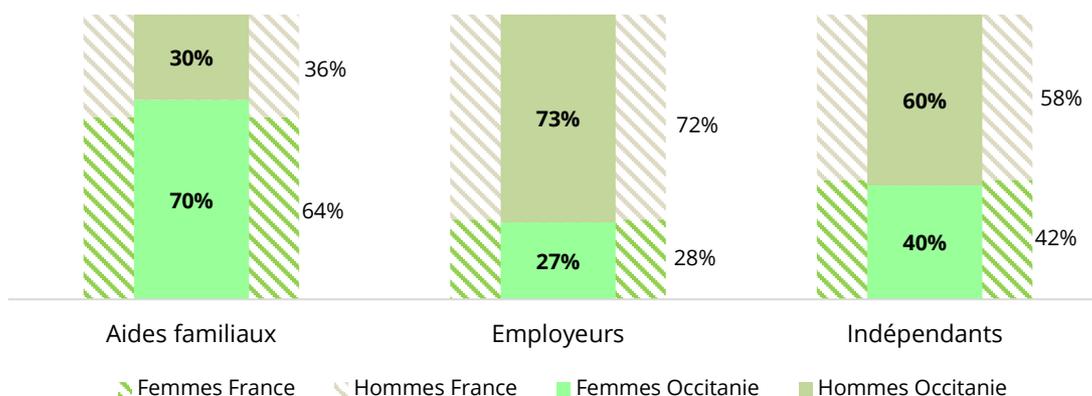
En 2018, en Occitanie, **les TNS sont une population plutôt masculine (64 % contre 36 % de femmes)**. Contrairement aux salariés, dont la répartition est plus équilibrée (49 % sont des hommes et 51 % sont des femmes). Au niveau national, cette répartition par genre est relativement similaire à celle observée en Occitanie. Parmi l'ensemble des TNS, 63 % sont des hommes ; chez les salariés, les hommes représentent 50 % de l'ensemble.

Il existe des différences plus ou moins marquées selon l'activité des TNS. En effet, les aides familiaux sont majoritairement des femmes (70 % en Occitanie et 64 % en France), tandis que les employeurs sont majoritairement des hommes (73 % en Occitanie et 72 % en France), tout comme les indépendants (60 % en Occitanie et 58 % en France).

Ces répartitions restent très similaires à celles de 2013. Toutefois, les femmes indépendantes affichent une augmentation de 15 %. Parmi l'ensemble des TNS en Occitanie, 66 % étaient des hommes (67 % en France), de même, selon le type d'activité. Les femmes étaient toujours plus présentes parmi les aides familiaux (respectivement 74 % en Occitanie et en France), tandis que les employeurs et les indépendants comptaient plus d'hommes (respectivement 74 % et 63 % en Occitanie, et 75 % et 63 % en France).

Répartition des non-salariés par type d'activité et par sexe en Occitanie et en France

Source : Insee, RP 2018 lieu de résidence – Traitement Carif-Oref Occitanie



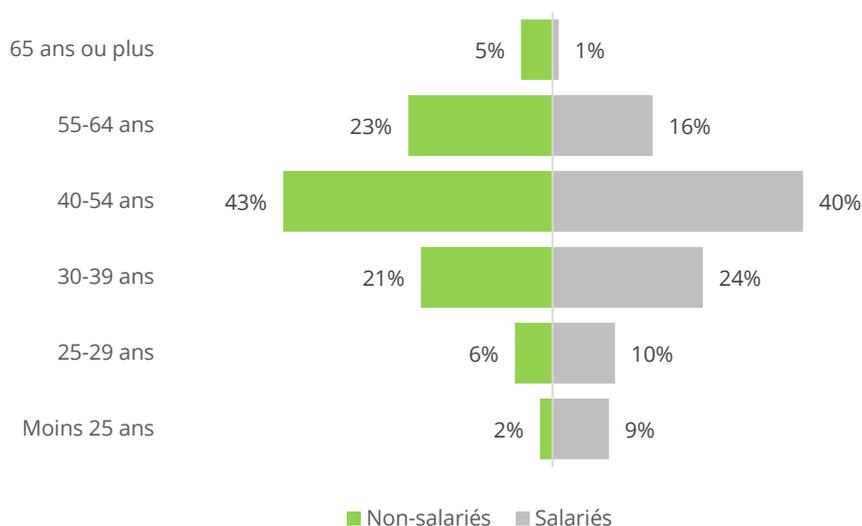
1.1.4 Une population de TNS plus âgée

L'âge moyen des TNS est passé de 47,2 ans en 2013, à **47,6 ans en 2018**, ce qui montre un léger vieillissement de cette population. Les salariés sont légèrement plus jeunes que les TNS, même si leur âge moyen a augmenté depuis 2013 (41,7 ans en 2013 et 42,6 ans en 2018).

La proportion des TNS âgés de 30 à 54 ans est relativement proche de celle des salariés. Toutefois, il existe des écarts significatifs entre les TNS et les salariés de moins de 30 ans et ceux de 55 ans ou plus. Les moins de 30 ans sont plus présents parmi les salariés, 19 % contre 8 % pour les TNS. En revanche, les 55 ans ou plus sont davantage présents parmi les TNS, ils sont 28 %, contre 17 % pour les salariés.

Part de non-salariés et de salariés par tranche d'âge en Occitanie

Source : Insee, RP 2018 lieu de résidence – Traitement Carif-Oref Occitanie



Cette répartition par âge est plus ou moins similaire selon l'activité des TNS. Pour les trois groupes (aides familiaux, employeurs et indépendants), le nombre le plus élevé d'actifs se concentre dans la tranche d'âge de 40-54 ans (respectivement 40 %, 48 % et 40 %). Les moins de 25 ans sont plus présents parmi les aides familiaux (9 %) que chez les employeurs (1 %) et les indépendants (3 %).

Répartition des non-salariés par type d'activité et par tranche d'âge en Occitanie

Source : Insee, RP 2018 lieu de résidence – Traitement Carif-Oref Occitanie

| | Moins de 25 ans | 25-29 ans | 30-39 ans | 40-54 ans | 55-64 ans | 65 ans ou plus | Total |
|------------------------|-----------------|------------|-------------|-------------|-------------|----------------|----------------|
| TNS 2018 | 2 % | 6 % | 21 % | 43 % | 23 % | 5 % | 357 838 |
| Aides familiaux | 9 % | 4 % | 15 % | 40 % | 24 % | 7 % | 4 046 |
| Employeurs | 1 % | 4 % | 20 % | 48 % | 23 % | 4 % | 127 245 |
| Indépendants | 3 % | 7 % | 22 % | 40 % | 23 % | 6 % | 226 547 |

1.1.5 Des aspirations fortes chez les plus jeunes

Selon l'enquête *Conditions de vie et aspirations du CRÉDOC de 2016*, « la grande majorité des français jugent préférable la situation de salarié à celle d'indépendant. Néanmoins, les jeunes ont une tout autre opinion. 45 % des 18-24 ans estiment que travailler à son compte est une situation plus enviable. L'indépendance est associée par cette classe d'âge à une plus grande liberté et une opportunité pour bien concilier vie privée et vie professionnelle⁷ ». Jusqu'à présent, les aspirations des jeunes n'ont pas eu d'impact significatif sur la concentration des TNS dans les différentes tranches d'âge, qui est restée similaire au cours des cinq dernières années. Toutefois, cette tendance pourrait changer dans les années à venir si ce mouvement se traduit concrètement chez les jeunes générations. La crise liée à l'épidémie de Covid-19 pourrait également modifier cette tendance. Les jeunes, surreprésentés parmi les entrants sur le marché du travail et occupant plus souvent des emplois temporaires, ont subi plus fortement les effets économiques de la crise⁸.

1.1.6 Près d'un TNS sur cinq est titulaire d'un diplôme de niveau 7

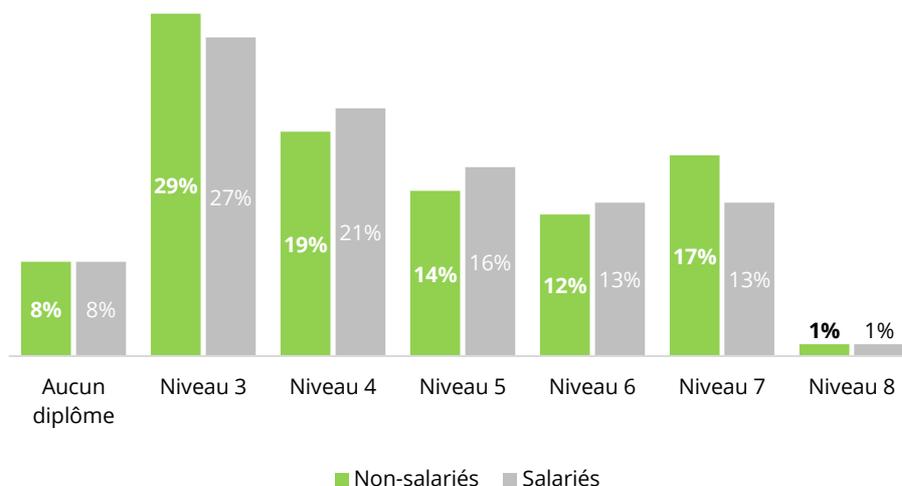
En 2018, de manière générale, le niveau de formation des travailleurs non-salariés est proche de celui observé parmi les salariés, à l'exception du niveau 7. Trois TNS sur dix sont titulaires d'un diplôme de niveau 6 ou plus. Cette proportion est légèrement inférieure chez les salariés (27 %).

⁷ Être salarié : un idéal, sauf pour les jeunes qui aspirent à plus de liberté, CRÉDOC, ALBEROLA Elodie, ALDEGHI Isa et HOIBIAN Sandra, 2017. 1p.

⁸ France, portrait social, Edition 2021, Insee

Répartition des non-salariés et des salariés par niveau de diplôme en Occitanie

Source : Insee, RP 2018 lieu de résidence – Traitement Carif-Oref Occitanie



Les écarts sont plus importants selon l'activité des TNS, et cette tendance est similaire chez les salariés lorsqu'on les analyse par catégorie socio-professionnelle. Il existe de fortes disparités entre les employeurs et les indépendants par rapport aux aides familiaux. Parmi ces derniers, 15 % sont titulaires d'un diplôme de niveau 6 ou plus, contre 33 % pour les employeurs et 29 % pour les indépendants.

Répartition des non-salariés par activité et par niveau de diplôme en Occitanie

Source : Insee, RP 2018 lieu de résidence – Traitement Carif-Oref Occitanie

| | Aucun diplôme | Niveau 3 | Niveau 4 | Niveau 5 | Niveau 6 | Niveau 7 | Niveau 8 | Total |
|-----------------|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|----------------|
| TNS 2018 | 8 % | 29 % | 19 % | 14 % | 12 % | 17 % | 1 % | 357 838 |
| Aides familiaux | 12 % | 32 % | 26 % | 15 % | 8 % | 6 % | 1 % | 4 046 |
| Employeurs | 6 % | 28 % | 19 % | 14 % | 10 % | 22 % | 1 % | 127 245 |
| Indépendants | 9 % | 29 % | 19 % | 15 % | 14 % | 14 % | 1 % | 226 547 |

1.1.7 Les travailleurs non-salariés vivent davantage en couple

En 2018, en Occitanie, l'Insee recensait une proportion plus importante de personnes vivant en couple parmi les TNS que parmi les salariés (respectivement 74 % et 66 %). Parmi les TNS, près de 172 000 hommes ont déclaré vivre en couple, soit 48 %. De leur côté, les hommes salariés sont plus de 620 000, soit 33 %.

Quatre aides familiaux sur cinq vivent en couple (82 %). Cette proportion est identique pour les employeurs (81 %). Pour leur part, 70 % des indépendants se sont déclarés dans cette situation.

En France, cette répartition est similaire. Selon l'*Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018-2019 de l'Insee*, « les indépendants sont plus souvent en couple (avec ou sans enfant) que les salariés. Les indépendants qui ne vivent pas en couple, qu'ils aient ou non des enfants, perçoivent plus souvent que les autres de très faibles revenus d'activité [...] Qu'ils gagnent très peu ou non,

neuf indépendants sur dix vivant en couple ont un conjoint ayant des revenus d'activité ou de remplacement. Par rapport à l'ensemble des indépendants en couple, ceux qui gagnent très peu ont moins souvent un conjoint percevant des revenus salariaux (61 % contre 70 %) et plus souvent un conjoint lui-même indépendant (21 % contre 17 %) ou retraité (14 % contre 10 %). Les revenus des conjoints représentent en moyenne près de la moitié du revenu disponible des ménages des indépendants. Qu'ils proviennent d'une activité salariée ou indépendante, de droits au chômage ou de pensions de retraite, ils représentent une part bien plus élevée du revenu disponible du ménage lorsque les indépendants gagnent très peu : 71 %, soit 22 points de plus que pour l'ensemble des indépendants en couple⁹ ».

1.1.8 Un déplacement entre communes moins important : les TNS travaillent davantage dans le territoire de résidence

En 2018, en Occitanie, selon le recensement de la population, **près de deux tiers des travailleurs non-salariés (64 %), résident dans la même commune que celle où ils travaillent**. Cette proportion est plus faible pour les salariés, puisque seuls 36 % d'entre eux habitent dans la même commune que celle dans laquelle ils travaillent.

Cette proportion est plus ou moins importante selon l'activité des TNS. La proportion des aides familiaux qui vivent dans la même commune que celle dans laquelle ils travaillent est plus élevée que celle des employeurs et des indépendants (respectivement 72 % contre 56 % et 68 %). Cela peut s'expliquer par la nature et les conditions de travail des aides familiaux, que l'on retrouve principalement dans le milieu agricole.

Répartition des non-salariés par type d'activité et relation entre lieu de travail et lieu d'habitation en Occitanie

Source : Insee, RP 2018 lieu de résidence – Traitement Carif-Oref Occitanie



⁹[Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté](#), Insee, 2022

1.2 Focus par régime des travailleurs non-salariés non agricoles

1.2.1 Une présence accrue de non-salariés classiques parmi les TNS non agricoles

Parmi les plus de 323 000 TNS non agricoles dénombrés en 2019, près de **trois sur cinq sont des Non-salariés classiques non agricoles (NSCNA)**. Cette répartition est relativement similaire en France (59 % de NSCNA).

La répartition départementale des micro-entrepreneurs et des non-salariés classiques présente à peu près les mêmes caractéristiques qu'au niveau régional. Parmi les TNS de la Haute-Garonne, 44 % sont sous le régime ME et 56 % sont NSCNA. Cette répartition est identique dans l'Hérault. En revanche, en Aveyron et en Lozère, la proportion de non-salariés classiques est relativement plus élevée (respectivement 66 % et 69 %). Les disparités de ces deux départements peuvent s'expliquer par la concentration des TNS par secteur d'activité. En Aveyron, 79 % des TNS du secteur du Transport sont des non-salariés classiques. En Lozère, ils représentent près de 100 % des effectifs. Ce poids est moins important en Occitanie (45 %). La Lozère compte près de 3 700 TNS, dont seulement environ soixante-dix appartiennent au secteur du Transport, un nombre réduit qui peut expliquer la présence d'une majorité de NSCNA. Le secteur du Transport comprend des métiers tels que déménageur, livreur express, conducteur et livreur par tournée sur courte distance et conducteur de transport en commun sur route.

Il existe une forte disparité au niveau plus fin du régime de non-salarié non agricole par secteur d'activité : **dans les secteurs de l'Industrie, du Transport et des Services aux particuliers, plus de la moitié des TNS sont des micro-entrepreneurs** (respectivement 57 %, 55 % et 55 %), contrairement au secteur de la Santé humaine et de l'action sociale qui compte 87 % de NSCNA parmi l'ensemble de ses actifs.

Répartition des effectifs non-salariés non agricoles par secteur d'activité et par régime en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie

| Secteurs | ME | NSCNA | Total |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Tous secteurs confondus | 137 043 | 186 365 | 323 408 |
| Industrie (hors artisanat commercial) | 9 217 | 7 034 | 16 251 |
| Construction | 21 458 | 26 199 | 47 657 |
| Commerce et artisanat commercial | 21 086 | 34 587 | 55 673 |
| Transports | 4 492 | 3 735 | 8 227 |
| Services aux entreprises et services mixtes | 33 917 | 32 041 | 65 958 |
| Services aux particuliers (hors santé) | 38 911 | 31 311 | 70 222 |
| Santé humaine et action sociale | 7 962 | 51 458 | 59 420 |

1.2.2 Deux femmes sur cinq des TNS non agricoles exercent leur activité sous le régime micro-entrepreneur

En 2019, l'Insee dénombre en Occitanie près de **128 000 femmes qui exercent une activité non-salariée non agricole**. Elles représentent 40 % de l'ensemble des TNS non agricoles. La même répartition se retrouve au niveau national (39 %).

Les femmes non-salariées sont légèrement plus susceptibles que les hommes d'opter pour le régime de micro-entrepreneur, 44 % contre 41 %, excepté dans les secteurs de la Construction et du Transport. En France, cette différence est plus significative, avec 44 % de femmes micro-entrepreneurs contre 38 % d'hommes. En Occitanie, les femmes du régime ME sont plus présentes que les hommes dans les secteurs de l'Industrie, des Services aux entreprises et services mixtes, des Services aux particuliers, du Commerce et l'artisanat et de la Santé humaine et action sociale. Dans l'Industrie, il s'agit de professions telles que l'assemblage-montage de vêtements et de textiles, la blanchisserie industrielle, et la soudure manuelle. Le secteur des Services aux entreprises et services mixtes regroupe des professions telles que comptable, agent immobilier, administrateur de biens, avocat. Le secteur des Services aux particuliers comprend des professions telles que les services domestiques et l'assistance auprès d'adultes. Enfin, le secteur de la Santé et de l'action sociale regroupe des professions telles que médecins, infirmières et sage-femmes.

Près d'**un tiers des femmes non-salariées travaillent dans le secteur de la Santé humaine et de l'action sociale**, et se regroupent davantage sous le régime **NSCNA**. Les **hommes qui s'inscrivent dans le secteur de la Construction** sont davantage sous le régime **NSCNA**.

Au sein des départements, la proportion de femmes et d'hommes parmi les micro-entrepreneurs et les NSCNA est sensiblement similaire à celle de la région. Les départements du Lot, de la Lozère et du Tarn font exception à cette répartition car ils présentent un écart plus important entre les femmes et les hommes sous le régime de la micro-entreprise (respectivement 41 % et 32 %, 35 % et 27 %, 45 % et 37 %).

Répartition des effectifs non-salariés non agricoles par sexe, par régime et par secteur d'activité en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie

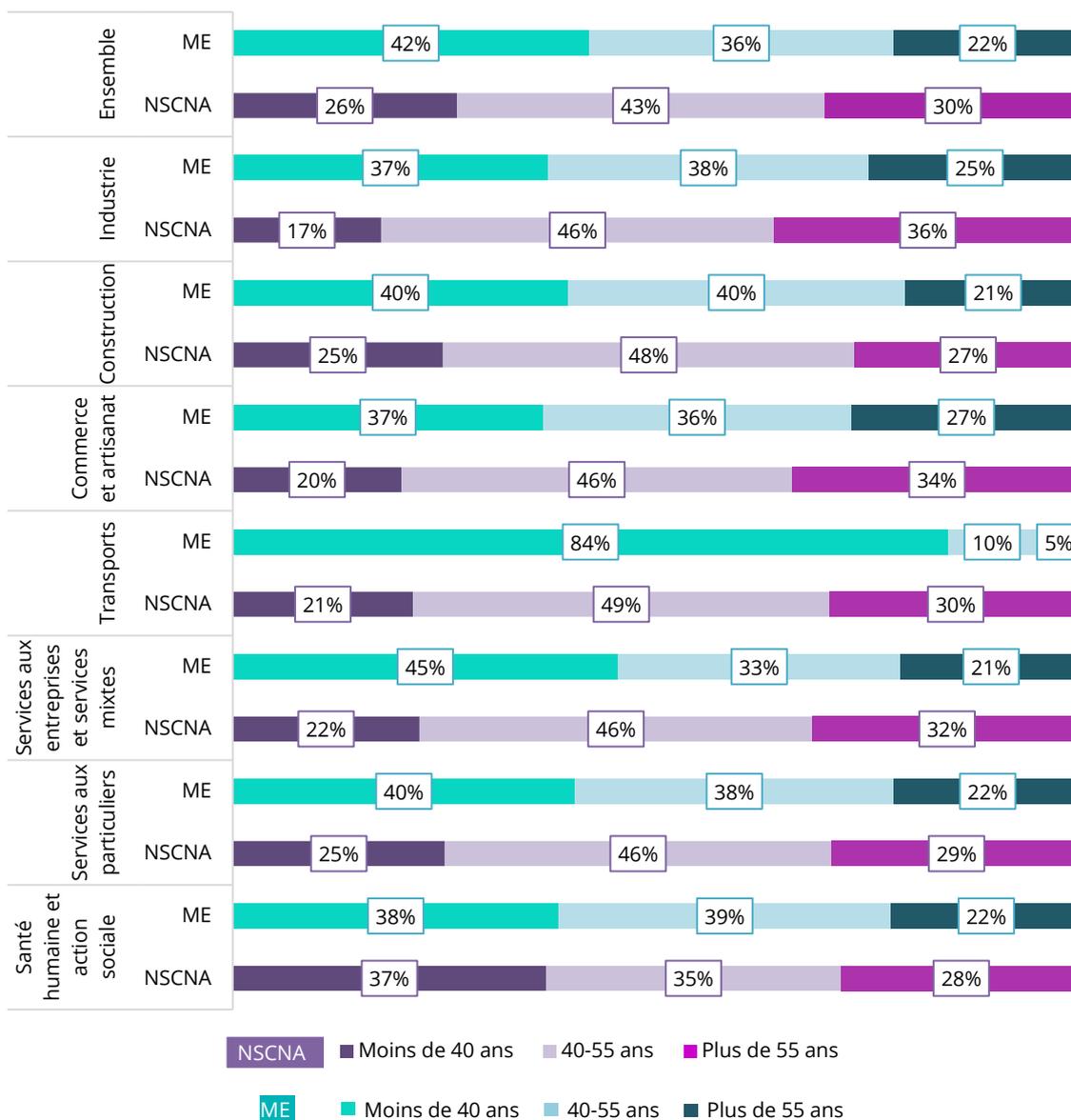


1.2.3 Une population de micro-entrepreneurs plutôt jeune

Le régime de micro-entrepreneur tend à attirer les non-salariés de moins de 40 ans. En 2019, **42 % des ME ont moins de 40 ans, contre 26 % des Non-salariés classiques (NSCNA)**. Les ME âgés de 40 à 55 ans (36 %) et de plus de 55 ans (22 %) sont quant à eux moins nombreux que ceux étant des non-salariés classiques (respectivement 43 % et 30 %). 84 % des ME du secteur du Transport ont moins de 40 ans ; ce secteur comprend des catégories telles que les services de livraison à domicile, les activités de coursiers urbains et taxis marchandises, le transport de repas pour compte de tiers. Les micro-entrepreneurs âgés entre 40 et 55 ans sont particulièrement regroupés dans le secteur de la Santé humaine et de l'action sociale (39 % contre 35 % des NSCNA), ce secteur a d'importants besoins de recrutement qui pourraient augmenter en raison de l'âge des actifs actuels.

Répartition des effectifs non-salariés non agricoles par âge, par régime et par secteur d'activité en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie



1.3 Focus par régime des travailleurs non-salariés agricoles

1.3.1 Deux actifs non-salariés agricoles sur cinq sont inscrits au régime du micro-bénéfice agricole

En 2019, dans l'agriculture au sens large (production agricole, sylviculture et exploitation forestière, services de soutien à l'agriculture et services d'aménagement paysager), plus de 59 000 personnes exercent une activité non salariée en Occitanie. **Un peu plus de 40 %** d'entre elles **bénéficient du régime du Micro-bénéfices agricole (MBA)**. **Ce régime fiscal est celui qui est le plus largement adopté par les viticulteurs et les éleveurs de bovins.** Au niveau national, seuls 21 % des TNS agricoles bénéficient de ce régime, qui est davantage adopté par les éleveurs de bovins.

Selon la Chambre d'agriculture Occitanie, en 2019, il y a eu 2 793 départs de chefs d'exploitation, contre 1 790 nouveaux cotisants. Le taux de renouvellement¹⁰ des chefs d'exploitation s'établit à 3,1 %, en hausse de 0,2 point par rapport à 2018. « Le nombre d'installations (hors transferts entre époux) a augmenté de 9 % entre 2010 et 2019, la moyenne décennale 2010-2019 est de 2 126 installés par an. Cette augmentation est liée principalement aux installations de chefs d'exploitation de 40 ans et moins (+34 %). Dans le même temps, les installations de cotisants solidaires¹¹ diminuent de 29 %¹² ».

En France, le nombre de TNS agricoles « diminue chaque année et a été divisé par deux en trente ans. En 2003, la proportion d'actifs non-salariés et salariés était exactement égale. Depuis, la proportion des actifs non-salariés a continué de diminuer pour s'établir à 40 % en 2019¹³ ».

Selon le rapport *Les métiers en 2030* publié par France stratégie et la Dares, l'emploi agricole continuerait de baisser entre 2019 et 2030, poursuivant la tendance observée depuis 2008. Dans les 10 prochaines années, l'emploi agricole ne représenterait plus que 2 % de l'emploi au niveau national. Selon l'Insee en 2018, en France, environ 670 000 personnes en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) sont, dans leur emploi principal, agriculteurs, soit 2,5 % de l'emploi total.

Répartition des effectifs non-salariés agricoles par secteur agricole et par régime en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie

| Secteur | MBA | NSCA | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Ensemble | 24 544 | 34 500 | 59 044 |
| Production agricole | 23 090 | 30 648 | 53 738 |
| Sylviculture et exploitation forestière | 172 | 512 | 684 |
| Services de soutien à l'agriculture | 481 | 1 371 | 1 852 |
| Services d'aménagement paysager | 801 | 1 969 | 2 770 |

1.3.2 Trois quarts des TNS agricoles sont des hommes

En 2019, près de **15 000** des 59 000 non-salariés agricoles en Occitanie **sont des femmes**. Elles représentent un quart des TNS agricoles (26 %). Au niveau national, on en dénombre plus de 102 000 soit 24 %.

¹⁰ Taux de renouvellement = Nombre d'installations / Nombre total d'agriculteurs

¹¹ Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les cotisants de solidarité sont les personnes redevables de la cotisation de solidarité prévue à l'article L.731-23 du code rural et de la pêche maritime, qui ont une activité agricole réduite dont l'importance est à la fois inférieure aux seuils d'assujettissement du régime des non-salariés agricoles, et supérieure à un minimum fixé par décret. Sont ainsi redevables d'une cotisation de solidarité : les personnes qui mettent en valeur une exploitation dont la superficie est inférieure à une SMA (Surface minimale d'assujettissement) mais égale ou supérieure à un quart de SMA ; les personnes consacrant un temps de travail à une activité agricole au moins égal à 150 heures et inférieur à 1200 heures par an, lorsque l'activité ne peut être appréciée selon le critère précédent.

¹² [Installation transmission](#), Chambre d'agriculture Occitanie, édition 2021, données 2018-2020. 3p.

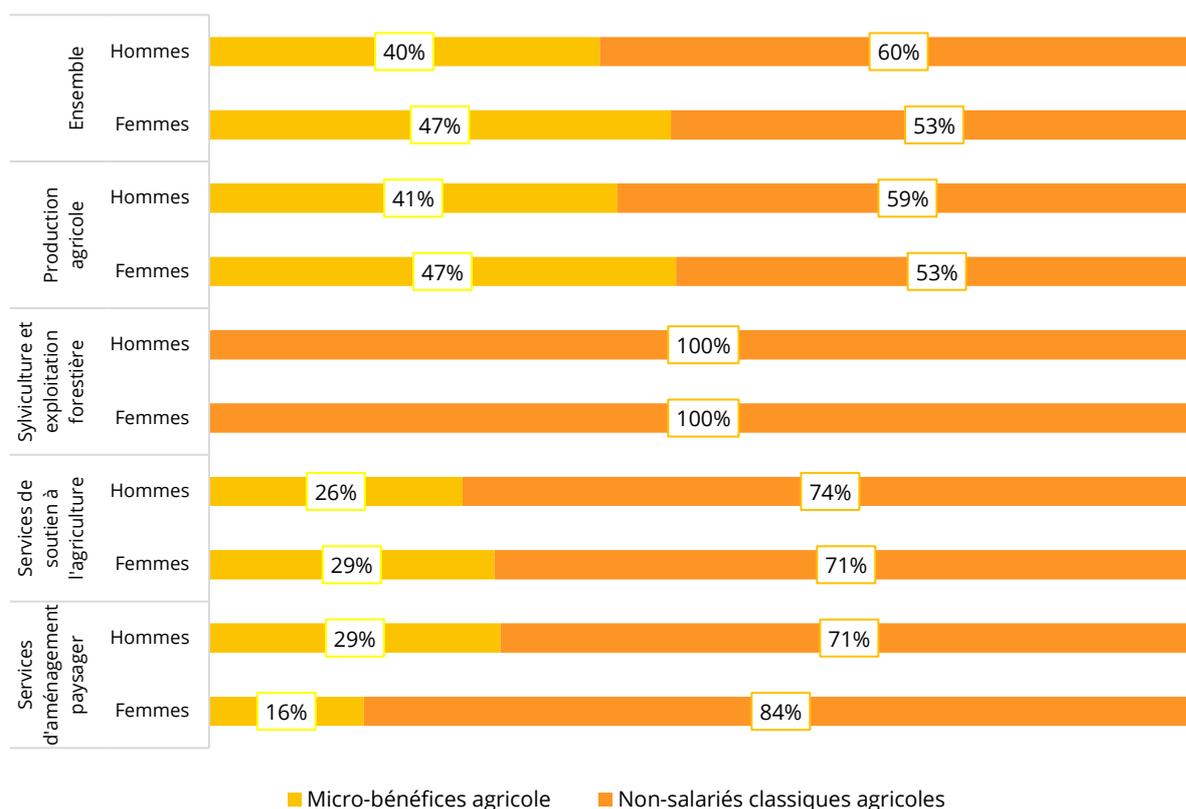
¹³ [Chiffres utiles de la MSA, Edition 2020](#). 5p.

Comme en France, l'Occitanie compte une proportion particulièrement faible de femmes dans les effectifs de la Sylviculture et l'exploitation forestière, dans les Services de soutien à l'agriculture et dans les Services d'aménagement paysager, près de 320, tout type de régime confondu (MBA et NSCA). En revanche, elles se concentrent davantage dans l'élevage de bovins et dans l'élevage d'ovins, caprins, équidés et autres animaux. Elles représentent 43 % des femmes non-salariées agricoles. Les hommes sont plus présents dans la viticulture et l'élevage de bovins, ils représentent 42 % des hommes non-salariés agricoles.

Les femmes non-salariées agricoles optent plus souvent que les hommes pour le régime du micro-bénéfice agricole, 47 %, contre 40 %. Au sein des départements, la proportion de femmes et d'hommes parmi les MBA et les NSCA est très hétérogène par rapport à la moyenne régionale, mais la tendance est toujours la même. Les exceptions sont l'Ariège, qui présente une proportion très similaire de femmes et d'hommes dans le régime de MBA (respectivement 53 % et 51 %) et les Pyrénées-Orientales, où la proportion de femmes et d'hommes micro-bénéficiaires agricoles est identique (54 %).

Répartition des effectifs non-salariés agricoles par sexe, par régime et par secteur d'activité en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie



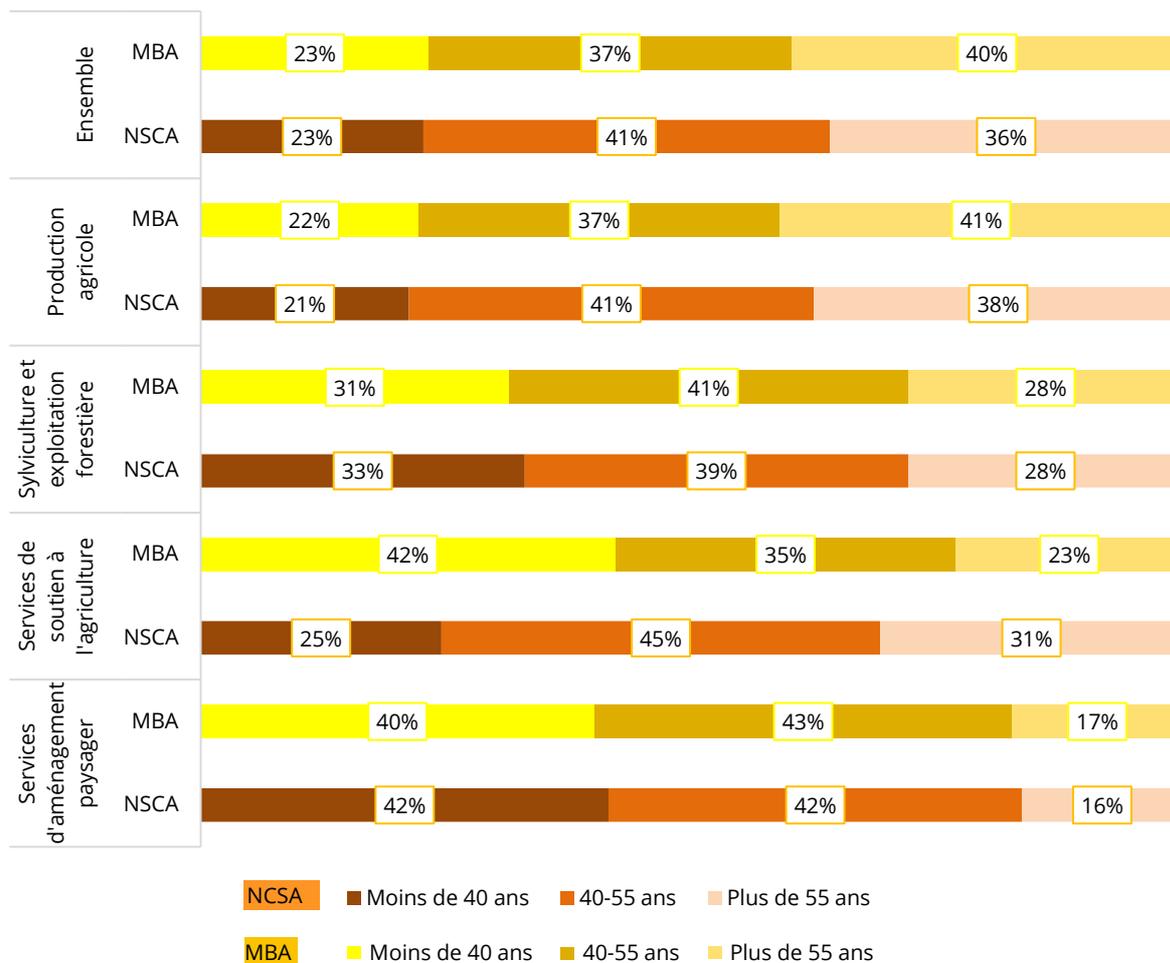
1.3.3 Une population non-salariée agricole plutôt âgée

En 2019, **deux bénéficiaires sur cinq du régime du micro-bénéfice agricole ont plus de 55 ans.** La population Non-salariée classique agricole (NSCA) est plus présente dans la tranche d'âge de 40 à 55 ans (41 %).

La production de bovins concentre un plus grand nombre de TNS de tous âges, à l'exception des bénéficiaires du MBA âgés de moins de 55 ans qui sont plus susceptibles d'être des viticulteurs.

Répartition des effectifs non-salariés agricoles par âge, par régime et par secteur d'activité en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie



2. L'évolution de l'activité des TNS

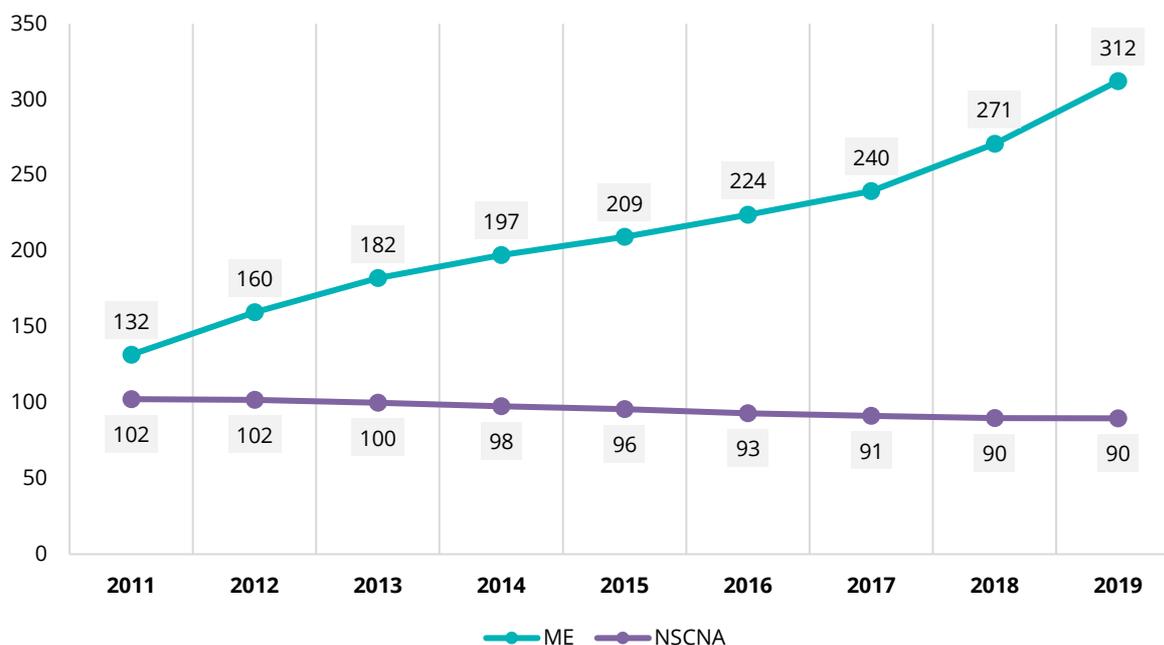
2.1 Des activités non salariées émergentes : nouveaux métiers, nouveaux statuts

Après une longue période de déclin du nombre de travailleurs non-salariés en lien avec l'exode agricole, qui dure au moins depuis 1970, les effectifs ont légèrement augmenté depuis le milieu des années 2000. La création de l'exercice sous forme d'auto-entreprise en 2009, devenue micro-entreprise en 2014, explique l'essentiel de cette hausse récente. Les non-salariés classiques ont tendance à décroître dans la plupart des secteurs, certains faisant toutefois exception, comme le secteur de la Santé¹⁴. **Le nombre de micro-entrepreneurs et de bénéficiaires du régime micro-bénéfices agricoles n'est pas encore supérieur à celui des non-salariés classiques, mais ces régimes montrent une évolution positive.**

En Occitanie, hors exploitants agricoles, le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs repart fortement après une hausse modérée entre les années 2014 et 2017, tandis que la baisse du nombre de non-salariés classiques se poursuit jusqu'à 2016, pour se stabiliser entre 2018 et 2019.

Evolution du nombre des non-salariés par régime en Occitanie (base sur 100 - 2010)

Source : Urssaf, Nombre de travailleurs indépendants par département - Traitement Carif-Oref Occitanie



Selon le Haut conseil du financement de la protection sociale, les possibles explications de cette augmentation sont :

- une substitution de la micro-entreprise au non-salariat classique,

¹⁴ [Rapport sur la protection sociale des travailleurs indépendants, Tome I, Chapitres](#), Haut conseil du financement de la protection sociale, 2020. 27p.

- une apparition d'activités auparavant non déclarées, car le régime de micro-entrepreneur facilite les démarches administratives,
- une substitution du salariat vers un régime de micro-entrepreneur.

Une autre hypothèse peut être liée à **l'émergence de « nouveaux métiers » en lien avec la digitalisation et l'évolution des modes de consommation**. Entre 2011 et 2019 l'Urssaf montre une progression significative des ME dans les secteurs du Transport, du Commerce et de l'Industrie (TNS économiquement actifs). Une société impactée par les technologies de l'information et de la communication doit répondre aux nouveaux enjeux économiques.

Les activités de plateforme ont largement contribué à cette nouvelle approche économique et ont très vite investi des domaines aussi variés que la banque, la santé, le commerce de détail, le second œuvre du bâtiment, toutes les activités de services à la personne, au point de devenir la solution de référence pour tout client potentiel en recherche d'une entreprise : le réflexe est de s'adresser d'abord à une plateforme¹⁵. Selon l'OCDE¹⁶, cette économie de plateforme est soutenue, notamment par les TNS et l'on retrouve des activités en lien avec le travail en ligne et/ou sur mobile.

« Ces activités représentent parfois une activité principale, mais dans près d'un cas sur deux, elles sont exercées en parallèle avec une autre activité. Ces nouveaux visages de TNS pourraient croître sous l'impact de la digitalisation, du développement de nouveaux services et de l'économie collaborative ¹⁷ ».

2.2 Un impact de la crise sanitaire temporairement contenu

En France, dans une projection à 10 ans, on observe une croissance de l'emploi dans les secteurs liés aux services qui serait analogue à celle de l'emploi en 2030. Cette augmentation est portée par les Services aux entreprises, les Services aux particuliers, notamment par les métiers en lien avec l'enseignement, et enfin, par le secteur de la Santé humaine et l'action sociale. L'impact du Covid-19 faciliterait une forte évolution des métiers du numérique et de la santé. En revanche, il limiterait la création d'emplois pour les métiers basés sur l'interaction sociale et la mobilité ¹⁸.

En 2020 en France (hors Mayotte), dans les estimations provisoires de l'Insee¹⁹ pour les salariés et pour les non-salariés, l'emploi a reculé de 1 %. L'emploi salarié privé a diminué de 2 %, tandis que l'emploi salarié public et l'emploi non-salarié ont connu une augmentation de 1 %.

Pour atténuer l'impact économique de la crise sanitaire du Covid-19 sur les TNS, le réseau des Urssaf a décidé de ne pas collecter les versements entre le 20 mars et le 20 août 2020. Les montants correspondants ont été reportés pour être lissés dans les versements ultérieurs.

¹⁵ [Travail indépendant : quels scénarios pour la France en 2030 ?](#) Observatoire Alptis de la protection sociale, 2017. 11p.

¹⁶ [Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation : La stratégie de l'OCDE pour l'emploi](#), OCDE, 2019

¹⁷ [Les nouvelles formes du travail indépendant](#), THIERY Sophie, CESE, 2017. 10p.

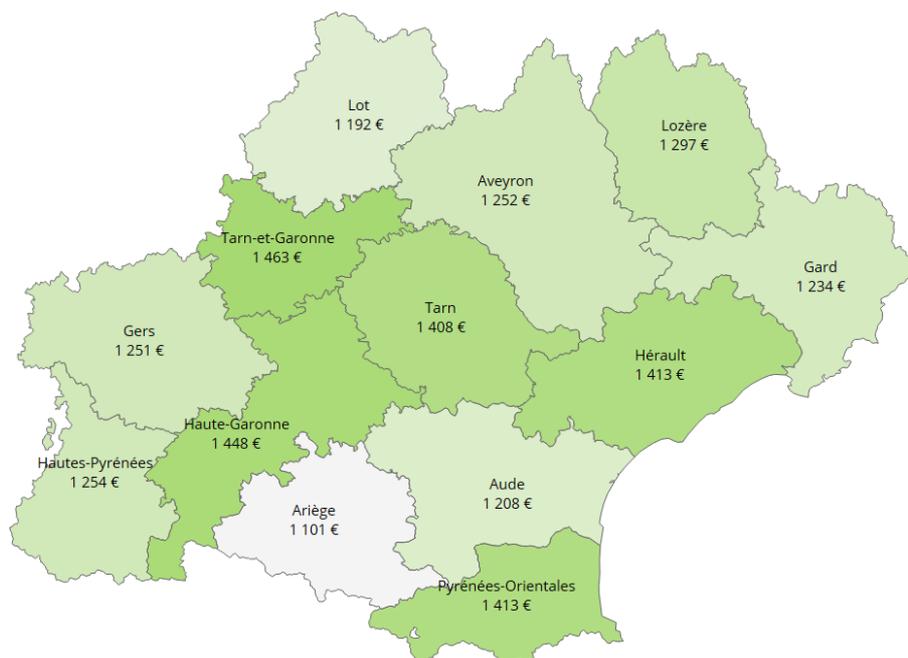
¹⁸ [Les métiers en 2030](#), France stratégie, Dares, Mars 2022. 15-16p.

¹⁹ [Emploi, chômage, revenus du travail. Edition 2021](#), l'Insee

En Occitanie, 892 millions d'euros ont été reportés, dont un montant moyen de 1 351 € (respectivement 10,3 milliards d'euros en France).

Montant moyen des reports de cotisations Urssaf par département

Source : Urssaf, Mesures exceptionnelles Covid-19 : reports de cotisations Urssaf (TI), par département et par grand secteur – Traitement Carif-Oref Occitanie



Montant moyen
1 101 € 1 463 €

3. L'activité des travailleurs non-salariés et leurs revenus

3.1 Des TNS entre monoactivité et pluriactivité

3.1.1 Une pratique de la pluriactivité répandue dans toute la région

L'Insee définit le pluriactif comme une personne qui perçoit à la fois des revenus salariés et non-salariés. Il convient donc de rappeler, dans cette partie, l'organisation économique de l'Occitanie au sens large du terme.

Selon l'Insee, la médiane du revenu disponible par unité de consommation en Occitanie s'élève à 20 980 € par an en 2019, soit 950 € de moins que la médiane nationale. L'Occitanie se classe au troisième rang des régions métropolitaines ayant les revenus les plus faibles²⁰. La dynamique économique de la région présente de fortes disparités départementales. Dans la métropole de Toulouse, la filière aéronautique et spatiale a un impact majeur sur le secteur industriel. La géographie de la région, en particulier le massif des Pyrénées et le littoral, joue un rôle important dans la présence d'une activité saisonnière dans certains bassins d'emploi. Selon l'enquête *BMO de Pôle emploi 2022*, 41 % des projets de recrutement en Occitanie sont liés à une activité saisonnière. L'Occitanie est la première région agricole française et, malgré la diminution du nombre d'exploitations agricoles, la densité sur le territoire régional reste presque deux fois plus élevée que la moyenne nationale²¹.

La pluriactivité semble être un moyen d'assurer l'expansion de secteurs économiques saisonniers. Le développement de ce type d'activité est corrélé à de nombreux facteurs en interactions dynamiques. Elle repose certes sur la spécificité du contexte économique local, mais aussi dans l'organisation sociale et politique du territoire²². **A l'origine, la pluriactivité était donc une forme d'activité plus adaptée aux territoires ruraux, mais ce n'est pas la dynamique qui existe aujourd'hui dans les différents départements de l'Occitanie.** La pluriactivité est donc une pratique à laquelle on répond presque de la même manière quel que soit le département. La nature de la pluriactivité dépendra de l'activité salariée dans le département et du cycle des activités (saisonnier, intermittent). Ce phénomène s'observe tant pour les TNS non agricoles que pour les agricoles. **En 2019, l'Insee dénombre plus de 2 700 pluriactifs en Occitanie. Entre 2018 et 2019, ils ont connu une évolution de 14 % (+13 % en France). Cette augmentation a été menée par les ME, qui ont vu une hausse de 23 %, contre 1 % pour les NSCNA.** Cependant, entre 2018 et 2019, les TNS agricoles ont enregistré une baisse de 15 % (-21 % en France). Ce recul est tiré par les NSCA qui ont connu une évolution de -20 %, contre -7 % pour les MBA.

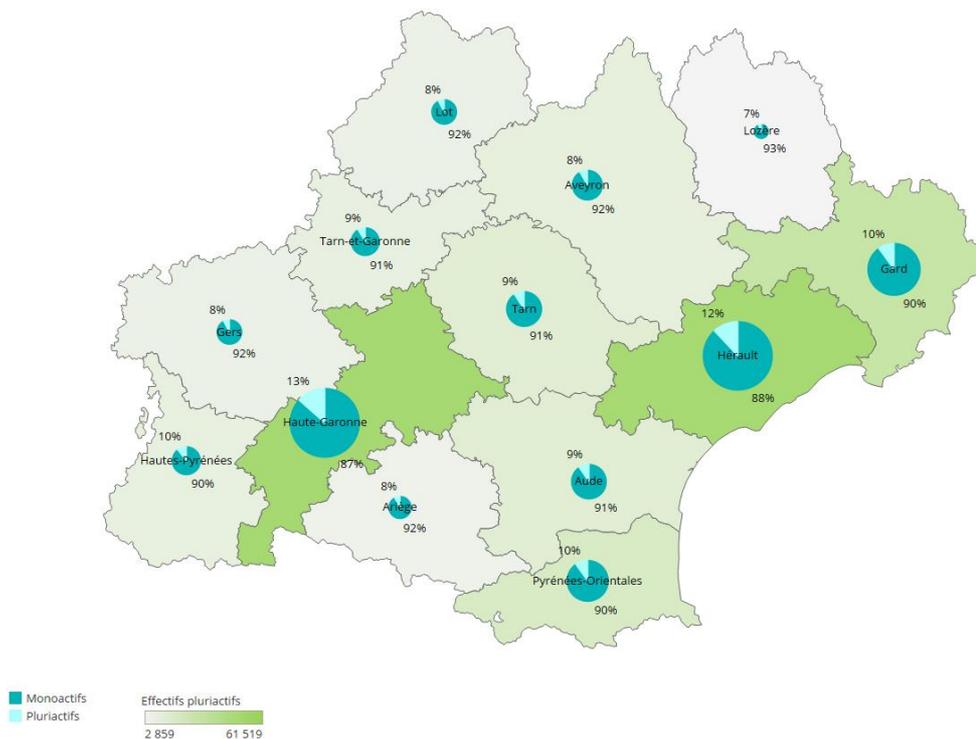
²⁰ [L'essentiel sur l'Occitanie](#), Insee, 2022

²¹ [Agri'scopie](#), Agricultures et territoires, Chambre d'agriculture Occitanie, Juin 2021. 7 p.

²² [Penser la pluriactivité dans le Haut-Languedoc : registres de justification et dispositif d'accompagnement](#), Revue d'Économie Régionale & Urbaine, TALLON Hélène, DILCIRE Michel et DUBIEN Aurélie Dubien, 2013. 93 – 117p.

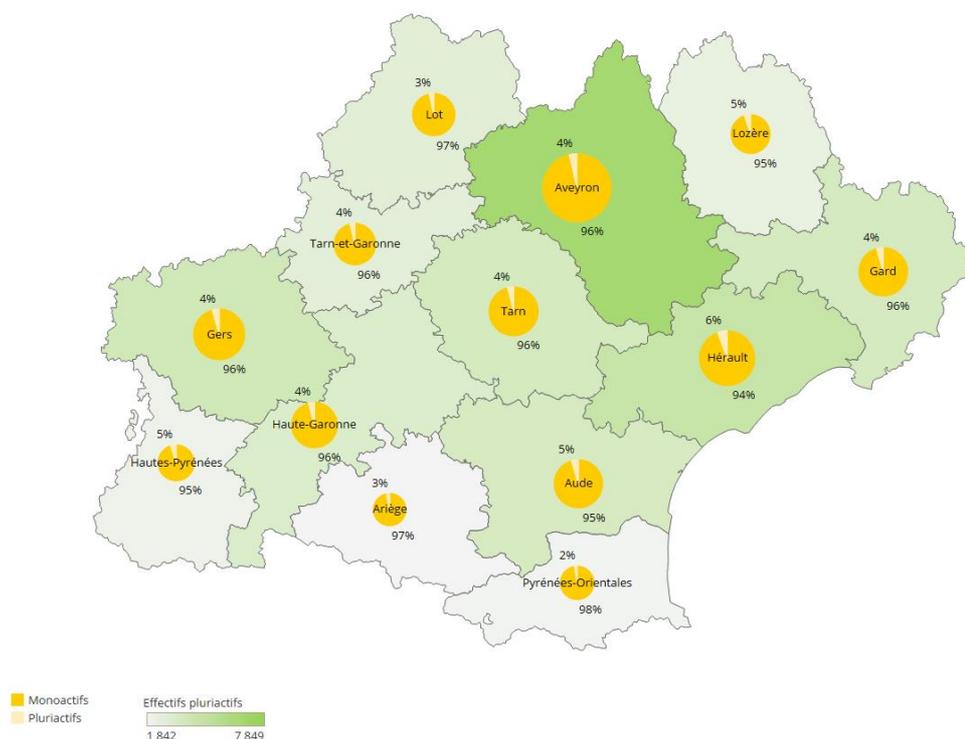
Répartition des TNS non agricoles monoactifs ou pluriactifs par département

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
Traitement Carif-Oref Occitanie



Répartition des TNS agricoles monoactifs ou pluriactifs par département

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
Traitement Carif-Oref Occitanie



3.1.2 Un TNS non agricole sur dix est pluriactif

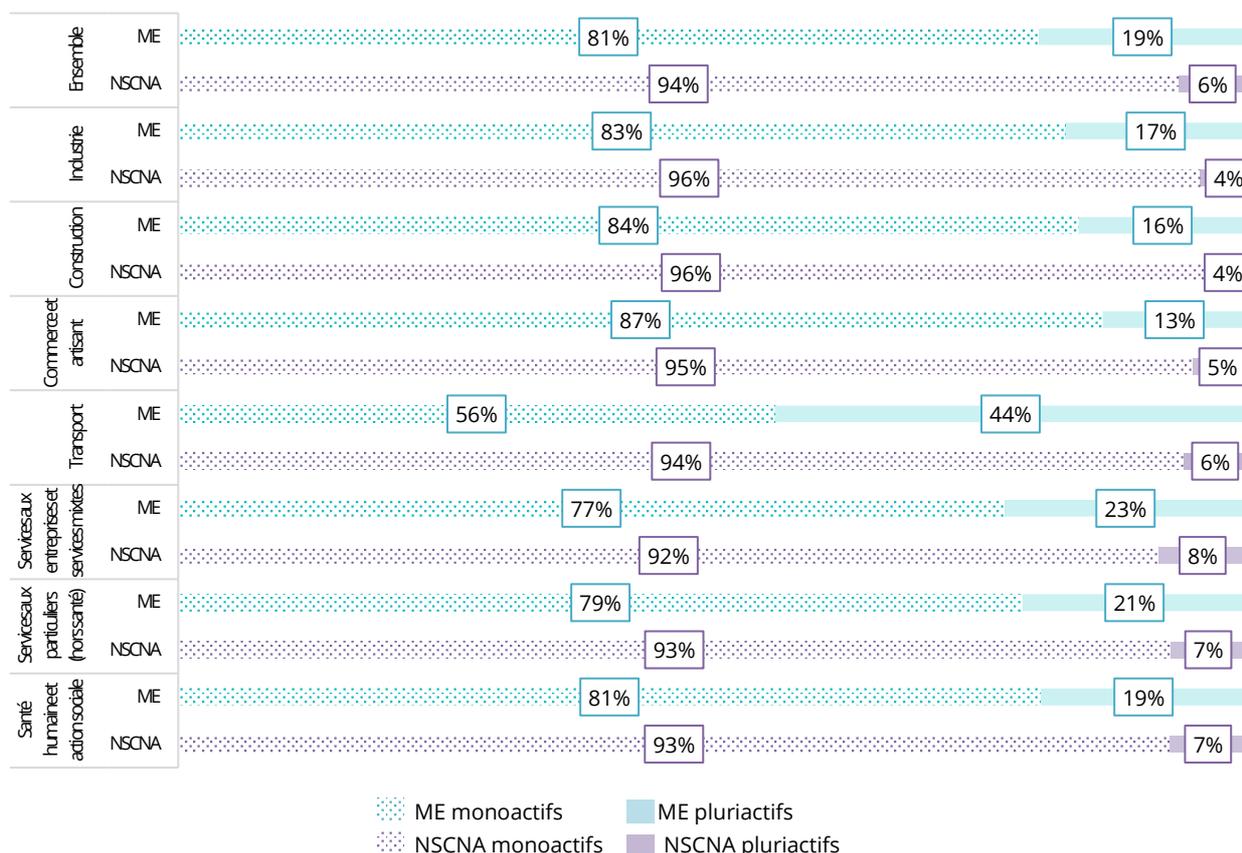
En Occitanie, en 2019, dans tous les secteurs d'activité, hors agriculture, près de **31 000 TNS non agricoles, soit un sur dix, sont pluriactifs**, c'est-à-dire qu'ils cumulent une activité salariée avec une activité non-salariée. Cette répartition est presque la même au niveau national (12 %). **Parmi l'ensemble des micro-entrepreneurs, 19 % sont des pluriactifs, cette proportion est plus faible chez les non-salariés classiques, parmi lesquels 6 % sont des pluriactifs.**

La pluriactivité des micro-entrepreneurs est plus répandue dans les secteurs liés aux services : Services aux entreprises et services mixtes, et Services aux particuliers. La même tendance peut être observée chez les non-salariés classiques, en prenant également le secteur de la Santé humaine et de l'action sociale. Ce dernier représente à lui seul 30 % des pluriactifs NSCNA. Selon le rapport *Les métiers en 2030*, en France, le secteur des Services aux particuliers et celui de la Santé humaine et de l'action sociale devraient créer 450 000 emplois d'ici 2030 qui s'ajouteront aux 6 millions des postes occupés actuellement²³.

Par département, la tendance est similaire à celle de la région, les TNS non agricoles sont davantage concentrés dans la monoactivité non-salariée classique.

Répartition des effectifs non-salariés non agricoles monoactifs ou pluriactifs par secteur d'activité en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie



²³ [Les métiers en 2030](#), France stratégie, Dares, Mars 2022. 50p.

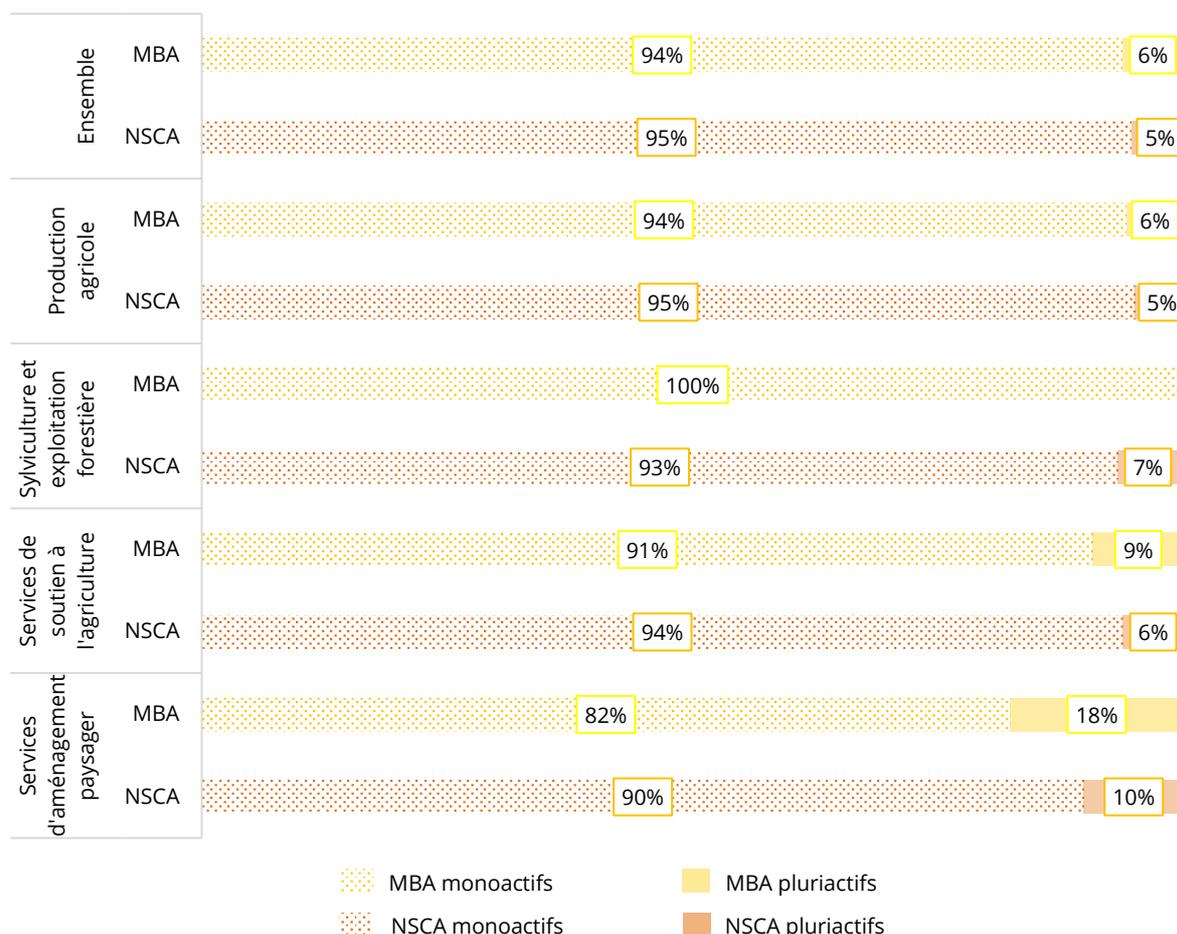
3.1.3 Moins d'un TNS agricoles sur cinq est pluriactif

En 2019, en Occitanie, dans l'agriculture, près de **2 700 TNS agricoles, soit 6 %, sont pluriactifs**. Une proportion similaire se retrouve au niveau national (5 %). Il est intéressant de souligner qu'ils sont davantage des non-salariés classiques agricoles (56 % en Occitanie et 73 % en France) et plus particulièrement dans le secteur des Céréales et grandes cultures.

Par département, la tendance est similaire à celle de la région. Les TNS agricoles sont davantage monoactifs. Dans certains départements, les non-salariés monoactifs tendent à se rassembler davantage dans le régime du MBA que dans le régime non-salarié classique : l'Ariège (respectivement 52 % et 48 %), l'Aude (51 % et 49 %), les Hautes-Pyrénées (52 % et 48 %), l'Hérault (51 % et 49 %) et les Pyrénées-Orientales (53 % et 47 %). En Occitanie, le régime classique est celui qui compte le plus grand nombre de non-salariés monoactifs (60 %).

Répartition des effectifs non-salariés agricoles monoactifs ou pluriactifs par secteur d'activité en Occitanie

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie



3.2 Disparité des revenus selon les régimes, le sexe, les secteurs

3.2.1 Les non-salariés travaillent 4,8 heures de plus par semaine que les salariés

Selon l'Insee, en France, en 2020, la durée habituelle hebdomadaire du travail²⁴ des non-salariés est de 43,9 heures, contre 39,1 heures pour les salariés à temps complet. La durée annuelle effective²⁵ est de 1 826 heures, contre 1 579 pour les salariés à temps complet²⁶. On peut constater une diminution du temps de travail des TNS entre 2019 et 2020.

Durées travaillées en 2019 et 2020 des TNS et des salariés à temps complet en Occitanie

Source : Insee, enquête Emploi 2019-2020 – Traitement Carif-Oref Occitanie

| | Non-salariés | | Salariés | |
|---|--------------|-------|----------|-------|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Durée habituelle hebdomadaire (en heures) | 45,3 | 43,9 | 39,1 | 39,1 |
| Durée annuelle effective (en heures) | 2 045 | 1 826 | 1 680 | 1 579 |

Le revenu mensuel moyen en France²⁷ des TNS non agricoles et le salaire mensuel moyen des salariés à temps plein diffèrent peu. Les TNS non agricoles retirent 2 563 € de leurs activités contre 2 424 € pour les salariés. En revanche, le revenu des TNS agricoles s'élève à seulement 1 682 €.

3.2.2 Le revenu des micro-entrepreneurs est très faible par rapport à celui des NSCNA

En Occitanie, en 2019, **le revenu mensuel moyen des TNS non agricoles est de 2 220 €**, soit 343 € en dessous du revenu moyen des TNS non agricoles en France. La comparaison entre les micro-entrepreneurs et les non-salariés classiques met en évidence la disparité générale de leurs revenus respectifs. **Les micro-entrepreneurs retirent en moyenne 548 € de leur activité non-salariée, contre 3 373 € pour les non-salariés classiques.** En France, l'écart entre micro-entrepreneurs et non-salariés classiques est également significatif, avec un revenu mensuel moyen de 591 € et 3 827 € respectivement. Ainsi, le micro-entrepreneuriat apporte un revenu très faible lorsqu'il est la seule source d'activité, cela semble être une option intéressante lorsqu'il permet le développement de plusieurs activités (pluriactivité ou retraite et ME).

La disparité s'accroît au niveau départemental. Les TNS non agricoles de la Haute-Garonne ont un revenu moyen de 2 413 €, tandis que ceux de l'Ariège ne génèrent en moyenne que 1 810 €.

²⁴ Selon l'Insee, la durée habituelle hebdomadaire s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jours fériés, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

²⁵ La durée annuelle effective inclut toutes les heures travaillées dans l'emploi principal à partir d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non et exclut les heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité, chômage partiel, formation, grève.

²⁶ [Emploi, chômage, revenus du travail. Edition 2021](#), l'Insee

²⁷ Définition en annexes

Revenu mensuel moyen des TNS non agricoles en Occitanie et par département (euros)

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie

| | ME non agricoles | NSCNA | Ensemble de TNS non agricoles |
|---------------------|------------------|--------------|-------------------------------|
| Occitanie | 548 | 3 373 | 2 220 |
| Ariège | 460 | 2 923 | 1 810 |
| Aude | 510 | 3 274 | 2 058 |
| Aveyron | 500 | 3 126 | 2 280 |
| Gard | 536 | 3 190 | 2 107 |
| Haute-Garonne | 583 | 3 747 | 2 413 |
| Gers | 534 | 2 960 | 1 955 |
| Hérault | 572 | 3 508 | 2 268 |
| Lot | 485 | 2 828 | 1 900 |
| Lozère | 470 | 3 034 | 2 263 |
| Hautes-Pyrénées | 518 | 2 885 | 2 015 |
| Pyrénées-Orientales | 542 | 3 402 | 2 282 |
| Tarn | 551 | 3 276 | 2 195 |
| Tarn-et-Garonne | 526 | 3 305 | 2 191 |

La moyenne mensuelle des revenus des micro-entrepreneurs dissimule souvent de grandes différences entre les secteurs. **Les ME du secteur des Activités juridiques et comptables** (issu du grand secteur des Services aux entreprises et services mixtes) **ont un revenu de 1 567 €**, tandis que **les ME du secteur des Autres activités de transport et entreposage** (grand secteur des Transports) **ne retirent que 239 €**. Cela peut s'expliquer par la nature de l'activité, le nombre d'heures travaillées, mais aussi par les écarts entre le nombre d'effectifs dans chaque secteur (respectivement 160 et 4 044).

En général, les femmes ME ont des revenus inférieurs à ceux de leurs homologues masculins, à l'exception des secteurs suivants : le Commerce et la réparation d'automobiles (respectivement 519 € contre 487 €), le Commerce de gros (respectivement 811 € contre 779 €), les Activités juridiques et comptables (1 715 € contre 1 295 €), les Services administratifs et de soutien (558 € contre 537 €), les Professions paramédicales (1016 € contre 1005 €) et les Autres services de la santé et de l'action sociale (512 € contre 486 €).

Dans le secteur Juridique et comptable, l'écart de revenus entre les femmes et les hommes est de 420 € en faveur des hommes. Une différence similaire est observée dans le secteur de l'Industrie (hors Artisanat commercial), où les hommes ont un revenu mensuel moyen de 470 €, contre 237 € pour les femmes.

Il est également intéressant de noter les différences par secteur **dans le régime des NSCNA. Les médecins et dentistes** (issus du grand secteur de la Santé humaine et de l'action sociale) **comptent un revenu mensuel moyen de 8 938 €, contre 1 160 € pour les commençants de détail hors magasin** (grand secteur du Commerce et artisanat commercial). En Occitanie, il y a environ 17 000 médecins et dentistes NSCNA et 3 000 commerçants de détail hors magasin NSCNA.

L'écart de revenus entre les NSCNA masculins et féminins est beaucoup plus important que celui des micro-entrepreneurs. Les secteurs présentant les plus grandes différences sont : les médecins et les dentistes, où le revenu mensuel moyen des hommes est de 10 671 €, contre 6 656 € pour les femmes, et le secteur des activités Juridiques et comptables, où les hommes gagnent en moyenne 8 506 € par mois, contre 5 028 € pour les femmes. Le seul secteur où les femmes obtiennent un revenu plus important est celui des Taxis, y compris les VTC, où elles génèrent 1 851 €, contre 1 722 € pour les hommes.

3.3.3 Un doublement du revenu entre les régimes MBA et NSCA

En 2019, l'ensemble des **secteurs agricoles enregistre un revenu mensuel moyen de 965 €**, soit 717 € de moins que celui constaté dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Comme dans le cas des TNS non agricoles, il existe une disparité très importante entre les revenus des MBA et NSCA. **Les bénéficiaires du MBA ne retirent en moyenne que 558 €, contre 1 276 € pour les NSCA.** Ces disparités sont encore plus prononcées sur l'ensemble du territoire national où les MBA ont un revenu moyen de 622 €, contre 1 987 € pour les NSCA.

Revenu mensuel moyen des TNS agricoles en Occitanie et par département

Source : Insee, Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019, Bases non-salariés, 2022
 Traitement Carif-Oref Occitanie

| | MBA | NSCA | Ensemble des TNS agricoles |
|---------------------|------------|--------------|----------------------------|
| Occitanie | 558 | 1 276 | 965 |
| Ariège | 490 | 885 | 673 |
| Aude | 545 | 1 452 | 950 |
| Aveyron | 592 | 1 205 | 974 |
| Gard | 649 | 1 888 | 1 296 |
| Haute-Garonne | 481 | 1 004 | 840 |
| Gers | 551 | 1 260 | 1 084 |
| Hérault | 607 | 1 680 | 1 073 |
| Lot | 622 | 1 216 | 954 |
| Lozère | 542 | 1 129 | 815 |
| Hautes-Pyrénées | 447 | 940 | 654 |
| Pyrénées-Orientales | 540 | 1 617 | 1 008 |
| Tarn | 536 | 1 125 | 922 |
| Tarn-et-Garonne | 530 | 1 268 | 993 |

En Occitanie, parmi **les MBA, les paysagistes enregistrent le revenu mensuel le plus élevé : 1 033 €**. En revanche, le secteur de la Chasse et des services de soutien à l'agriculture est celui qui gagne le plus en France, avec 1 238 € par mois. Cette répartition varie évidemment d'un département à l'autre au regard de l'économie locale. Les revenus plus élevés dans l'Aude, l'Aveyron, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers et l'Hérault sont concentrés, comme en France, dans le secteur de la Chasse et des services de soutien à l'agriculture.

Dans tous les secteurs de l'agriculture, on observe un écart de revenus significatif entre hommes et femmes du régime MBA. Les deux secteurs présentant les plus grandes différences sont : la

Production de granivores (respectivement 735 € contre 554 €) et la Chasse et les services de soutien agricole (903 € contre 706 €).

Les différences par secteur pour les non-salariés classiques agricoles sont moins importantes que pour les non agricoles. Les arboriculteurs obtiennent un revenu mensuel moyen de 1 943 €, contre 973 € pour les agriculteurs de céréales et grandes cultures.

Comme dans le cas des MBA, la différence de revenu entre les NSCA masculins et féminins est importante. Les secteurs présentant les plus grandes différences sont l'Arboriculture, où le revenu mensuel moyen des hommes est de 2 080 €, contre 1 495 € pour les femmes, et le secteur de la Culture de légumes fleurs et plantes, où les hommes gagnent en moyenne 1 896 € par mois, contre 1 377 € pour les femmes.

4. Aperçu sur la formation continue des TNS en France

La qualification des non-salariés recouvre divers secteurs selon l'activité principale :

- profession libérale,
- profession libérale médicale,
- commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services,
- artiste auteur,
- artisan, chef d'entreprise inscrit au Répertoire des métiers (RM) et auto-entrepreneur artisan non inscrit au RM,
- exploitant agricole et chef d'exploitation forestière,
- professionnel de la pêche : conchyliculteur, chef d'entreprise de cultures marines.

Les TNS versent une contribution à la formation professionnelle aux différents Fonds d'assurance formation (FAF) ou aux Opérateurs de compétences (OPCO). Ces cotisations sont perçues par les organismes en charge du recouvrement, en fonction de la nature de l'activité du non-salarié.

Les données citées ci-dessous et la lecture du tableau sont extraites de la *publication Formation professionnelle, Annexe au projet de loi de finance pour 2022*²⁸. [La plateforme des finances publiques, du budget de l'Etat et de la performance publique](#).

Activité des Fonds d'assurance formation des travailleurs non-salariés en France sur l'année 2020

Source : Etats statistiques et financiers

| Fonds | AFDAS | AGEFICE | OCAPIAT | FAF PM | FIF PL | VIVEA | FAFCEA | TOTAL |
|--|-------------------------|---|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|---|---------------------------------------|------------------|
| Professions principales | <i>Artistes auteurs</i> | <i>Commerçants et dirigeants non-salariés du commerce, de l'industrie et des services</i> | <i>Pêche et cultures marines</i> | <i>Profession s médicales</i> | <i>Professions libérales</i> | <i>Exploitants agricoles, Chefs d'exploitation forestière</i> | <i>Artisans et chefs d'entreprise</i> | |
| Nombre de stagiaires | 3 454 | 71 050 | 432 | 41 008 | 118 506 | 149 095 | 50 203 | 433 748 |
| Nombre d'heure-stagiaires | 231 072 | 1 871 681 | 14 573 | 198 015 | 2 757 820 | 1 776 442 | 853 185 | 7 702 788 |
| Coût des formations (en millions d'euros) | 7,0 | 78,7 | 0,2 | 15,4 | 86,3 | 45,7 | 22,2 | 255,6 |

« Les caractéristiques des formations financées par les FAF mentionnés dans le tableau supra sont les suivantes :

- les actions de formation sont toujours courtes. Ainsi, 92 % des actions de formation en 2019 sont de moins de 60 heures. Les actions de moins de 10 heures représentent 34 % des actions de formation ;
- 86 % des actions de formation ne donnent pas lieu à une certification ».

²⁸ Formation professionnelle, Annexe au projet de loi de finance pour 2022. [La plateforme des finances publiques, du budget de l'Etat et de la performance publique](#). 144p.

Annexes

Glossaire

Les définitions ci-dessous sont issues de l'INSEE ; sinon, une note de bas de page précise la source.

Non-salariés : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non-salariés. Sont concernés, d'une part, les Micro-entrepreneurs (ME) et, d'autre part, les non-salariés « classiques » (i.e. hors ME). Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de Sociétés à responsabilité limitée (SARL). Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes...) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

Non-salariés agricoles : incluent les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, les collaborateurs d'exploitation (conjoints) et les aides familiaux. Grands secteurs d'activité : exploitation culture-élevage, organismes de services, secteur de la coopération et autres activités (regroupe les entreprises de travaux agricoles, de travaux forestiers, l'artisanat rural et les activités diverses telles que : les gardes-chasse, les gardes-pêche, les jardiniers, les gardes forestiers, les organismes de remplacement, de travail temporaire, des membres bénévoles, des établissements privés d'enseignement technique agricole et les enseignants des établissements d'enseignement agricole)²⁹.

Aide familial : le statut d'aide familial est réservé aux personnes, âgées d'au moins 16 ans, ascendants, descendants, frères, sœurs ou alliés au même degré du chef d'exploitation agricole, ou de son conjoint, qui vivent sur l'exploitation et participent à sa mise en valeur sans avoir la qualité de salarié. Cette définition exclut les oncle, tante, neveu, nièce, cousin et cousine. L'aide familial doit vivre sur l'exploitation, participer à sa mise en valeur, et ne pas avoir la qualité de salarié ou d'associé de l'exploitation. La notion de rémunération obligatoire est absente ; l'aide familial est nourri et logé par le chef d'exploitation³⁰.

Micro-bénéfice agricole (micro-BA ou MBA) : régime mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole, visant à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.

Micro-entrepreneur, auto-entrepreneur : régime mis en place au 1^{er} janvier 2009, accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés (ces seuils ont doublé au 1^{er} janvier 2018), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime est requalifié de micro-entrepreneuriat le 19 décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations et de la fin de

²⁹ Les chiffres utiles de la MSA – édition 2021. 5p.

³⁰ Conditions et statuts MSA

certaines exonérations spécifiques à ce régime. Un micro-entrepreneur est économiquement actif s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Revenu d'activité non salariée : rémunération issue d'une activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des Contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels (dépendant du type d'activité exercée), bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant une partie des dividendes). En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul. Pour le secteur agricole, les revenus sont élaborés à la date de clôture comptable de l'entreprise : pour les exploitants clôturant au 1^{er} semestre (un peu moins de la moitié), le revenu traduit plutôt la conjoncture de l'année précédente. Pour les autres, il traduit plutôt celle de l'année en cours. En cas d'affiliation en cours d'année, les revenus ne sont pas connus. En cas d'exercice déficitaire, le revenu des non-salariés agricoles, qu'ils soient imposés au régime réel ou à celui du micro-bénéfice agricole, est considéré comme nul. Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont taxés d'office par les Urssaf pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Différence entre micro-entreprise et entreprise individuelle : L'auto-entrepreneur est soumis au régime fiscal de la micro-entreprise alors que l'entreprise individuelle est soumise au régime fiscal du réel à l'impôt sur le revenu.

Ressources

Sites généralistes

- [L'observatoire du travail indépendant](#)
- [Auto-entrepreneur – Service des Urssaf](#)
- [Sécurité sociale indépendants](#)
- [Travailleur indépendant, travailleur non salarié, Ameli](#)
- [Chambre de métiers et de l'artisanat](#)
- [Agreste](#)

Données - Etudes

- [MSA](#), les statistiques de la MSA, la sécurité sociale agricole
- [Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2019](#), Insee, 2022
- [Travail indépendant : quels scénarios pour la France en 2030 ?](#), Observatoire Alptis de la protection sociale, 2017
- [Installation transmission](#), données 2018-2020, Chambre d'agriculture Occitanie, 2021
- [Être salarié : un idéal, sauf pour les jeunes qui aspirent à plus de liberté](#), CRÉDOC, 2017
- [Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté](#), Insee, 2022
- [Rapport sur la protection sociale des travailleurs indépendants, Tome I, Chapitres](#), Haut conseil du financement de la protection sociale, 2020
- [Nombre annuel de travailleurs indépendants au 31/12 entre 2004 et 2020 par département, par type de travailleur et par groupe professionnel](#), Urssaf, 2022
- [Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation : La stratégie de l'OCDE pour l'emploi](#), OCDE, 2019
- [Les nouvelles formes du travail indépendant](#), Conseil Economique Social et Environnemental, 2017
- [Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés](#), Insee, 2020
- [Emploi, chômage, revenus du travail](#), Insee 2021
- [Un non-salarié sur quatre travaille aussi en tant que salarié](#), Insee, 2019
- [Les nouvelles formes du travail indépendant](#), Conseil Economique Social et Environnemental, 2017
- [S'adapter au travail indépendant, aux nouvelles formes de travail et à l'économie des plateformes](#), OCDE, 2019
- [Les métiers en 2030](#), France stratégie, Dares, Mars 2022
- [L'essentiel sur l'Occitanie](#), Insee, 2022
- [Agri'scopie](#), Agricultures et territoires, Chambre d'agriculture Occitanie, Juin 2021
- [Penser la pluriactivité dans le Haut-Languedoc : registres de justification et dispositif d'accompagnement](#), Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2013
- Formation professionnelle, Annexe au projet de loi de finance pour 2022. [La plateforme des finances publiques, du budget de l'Etat et de la performance publique](#)
- [Mesures exceptionnelles Covid-19 : reports de cotisations Urssaf \(TI\), par département x grand secteur](#), Urssaf, 2020

Pour consulter l'étude :

 <https://www.cariforefoccitanie.fr/orientation-et-parcours-des-publics/publics-et-insertion>



Portrait des travailleurs non-salariés en Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE

Rédaction : Ana Maria CASTRILLON

Réalisation : Carif-Oref Occitanie

Date de publication : Mai 2022